

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p><b>DE 2023-038</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 22 juin 2023</b></p>
---	---

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Alain LARGERON à Noël STEBE, Christine NALLET à Séverine BERGERET, Valérie MOUTTE à Brigitte MONTET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

### 7.1.1 – Budget Immeubles de Rapport – Décision modificative n°1

#### Monsieur le Maire expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L. 1612-11 ;

**Vu** les instructions budgétaires et comptables M57 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget ;

**Vu** le budget Immeubles de rapport pour l'exercice 2023 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal de la commune ;

Il convient d'inscrire, au budget principal les crédits suivants :

Dépenses d'investissement		
Opération/Art	Libellé	Montant
103/21321	Ilot Saint Roch- Immeubles de rapport	7000.00
102/21321	Café de la poste- Immeubles de rapport	-1500.00
101/21321	Gite Artisanal/ Immeubles de rapport	-2000.00
104/21321	Maison Castellani/ Immeubles de rapport	-2000.00
105/21321	Gendarmerie/ Immeubles de rapport	-1500.00
<b>Total</b>		0,00

## Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR (18 présents + 2 pouvoirs) et 5 CONTRE (3 présents + 2 pouvoirs : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MONTET, M RICHAUD)

Dépenses d'investissement		
Opération/Art	Libellé	Montant
103/21321	Ilot Saint Roch- Immeubles de rapport	7000.00
102/21321	Café de la poste- Immeubles de rapport	-1500.00
101/21321	Gite Artisanal/ Immeubles de rapport	-2000.00
104/21321	Maison Castellani/ Immeubles de rapport	-2000.00
105/21321	Gendarmerie/ Immeubles de rapport	-1500.00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>

**Vote** les crédits, au budget Immeubles de rapport tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230623-DE\_2023\_038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 23 juin 2023  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY